



En cas d'attribution à l'issue de la présente procédure, vous devez le mériter et ne le devoir à personne. Un marché public ne se donne pas, il se gagne. Abandonnons toutes mauvaises pratiques et dénonçons-les.

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 003/AONO/CGB/SG/CIPM/2025
 DU 24 MARS 2025 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA VILLE DE GAROUA-BOULAI EN ÉNERGIE SOLAIRE PAR L'INSTALLATION DE 40 LAMPADAIRES (AXE ECOLE PRIVEE SEED DE GOZA-STATION TRADEX : 30 LAMPADAIRES, AXE ANCIEN ABATTOIRE- FOKOU : 10 LAMPADAIRES), DANS LA COMMUNE DE GAROUA-BOULAI, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST.

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC - Exercice 2025

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la Commune de Garoua-Boulai, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour l'execution des travaux d'éclairage public de la ville de Garoua-Boulai en énergie solaire par l'installation de 40 lampadaires (axe école privée SEED de Goza-Station TRADEX : 30 lampadaires, axe ancien abattoir- Fokou : 10 lampadaires), dans la Commune de Garoua-Boulai, Département du Lom et Djerem, Région de l'Est.

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser portent sur :

- Installation Chantier ;
- Études et piquetage ;
- Fouilles en terrain latéritiques dimensions 600mmX600mmX1500mm ;
- Massif bétonné 500mmX500mmX1500mm ;
- Fourniture et pose de lampadaires solaires à une crosse y compris toutes sujétions : luminaire LED (70W -100W) ;
- Fourniture et pose de lampadaires solaires à deux crosses y compris toutes sujétions : luminaire LED (70W-100W) /2 ;
- Mise à la terre des masses métalliques ;
- Fourniture et pose de parafoudre ;
- Abattage et élagage ;
- Transport de matériel ;
- Plan de recollement.

Soit un total de **40 lampadaires solaires** à installer

3- ALLOTISSEMENT

Les travaux sont subdivisés en un (01) lot.

4- COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX:

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de :

N° Lot	Désignations	Commune	Montant TTC F CFA	Caution de soumission
Unique	Travaux d'éclairage public de la ville de Garoua-Boulai en énergie solaire par l'installation de 40 lampadaires (axe école privée SEED de Goza-Station TRADEX : 30 lampadaires, axe ancien abattoir- Fokou : 10 lampadaires),	Garoua-Boulai	50 000 000	1 000 000 FCFA

5- PARTICIPATION

La participation au présent Avis d'Appel d'Offres est ouverte à toutes les Entreprises de droit Camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de l'installation des énergies renouvelables et justifiant des capacités techniques et financières requises pour la réalisation des travaux objet du présent Avis d'Appel d'Offres.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

6- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public (BIP) de la République du Cameroun, Exercice 2025.

◆ Imputation : _____

7- MODE DE SOUMISSION

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est le mode hors ligne.

8- ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu dès publication du présent avis, à la Mairie de GAROUA-BOULAI, au Secrétariat Général de la Commune de GAROUA-BOULAI TEL : 674 489 333 ; 699 432 843, sise au quartier BINDIKI, sur présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale de la Commune de GAROUA-BOULAI, d'une somme non remboursable de Soixante-quinze mille (75 000) FCFA, représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offre. Cette quittance devra identifier l'entreprise désireuse de participer à l'appel d'offres.

9- CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie de GAROUA-BOULAI, au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de GAROUA-BOULAI Tél : 694 58 45 46/675 19 96 19, sise au quartier BINDIKI, dès publication du présent avis.

10-REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marqués comme tel, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devra parvenir à la Mairie de GAROUA-BOULAI, au Secrétariat Général de la Commune de GAROUA- BOULAI Tél : 699 432 843 / 674 489 333, sise au quartier BINDIKI au plus tard le 22 AVR 2025 à 10 heures précises et portera les mentions suivantes :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/CGB/SG/CIPM/2025
DU 24 MARS 2025 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA VILLE
DE GAROUA-BOULAI EN ÉNERGIE SOLAIRE PAR L'INSTALLATION DE 40 LAMPADAIRES (AXE ECOLE PRIVEE
SEED DE GOZA-STATION TRADEX : 30 LAMPADAIRES, AXE ANCIEN ABATTOIRE- FOKOU : 10 LAMPADAIRES),
DANS LA COMMUNE DE GAROUA-BOULAI, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST.

"À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

11-RECEVABILITE DES OFFRES

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administrative et technique seront irrecevables. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment, celle dans laquelle il est constaté l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le Dossier d'Appel d'Offres et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement datées de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

12-OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps dans la salle de réunion de la Mairie de Garoua-Boulai, le 22 AVR 2025 à 11 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de Garoua-Boulai, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

A- Critères éliminatoires :

Il s'agit notamment:

- De l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- De la non-production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- N'avoir pas réunis au moins 80% de critères de qualification ;
- *l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière* ;
- de l'absence de possession en propre ou en location d'un matériel minimum ;
- de l'absence de l'attestation de catégorisation ou du récépissé de dépôt ;
- de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;

N.B: Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B- Critères de qualification des offres techniques :

Les critères explicités dans le règlement particulier du DAO et à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) La capacité financière de vingt-cinq millions (25 000 000) FCFA oui
- 2) Les références de l'Entreprise oui
- 3) La maîtrise du projet oui
- 4) L'expérience du personnel d'encadrement oui
- 5) Le matériel et équipements essentiels oui
- 6) L'Organisation, le planning et la compréhension du projet oui

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de «oui» supérieur ou égal à 80% seront examinées.

13- DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

14- CAUTION DE SOUMISSION

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission , acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO dont le montant de 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC), soit *Un million (1 000 000) francs CFA* et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

15- DÉLAI D'EXÉCUTION DES TRAVAUX

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de quatre (04) mois, incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'encadrement, aux contraintes particulières du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur le site des travaux. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au Cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

16- ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre :

- 1- Administratif sera jugée conforme ;
- 2- Technique sera jugée conforme et aura un pourcentage de «oui» supérieur ou égale à 80% ;

- 3- Financière après corrections conformément aux dispositions du RPAU des sous détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

17- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Garoua-Boulaï, Tel : 694 58 45 46 / 675 19 96 19 en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, ou tout autres moyens de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage.

18- LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES MAUVAISES PRATIQUES

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, ou le Maître d'Ouvrage au numéro 697 48 16 65

Ampliations :

- DDTPL&D/BTA
- DDMINMAP/L&D/BTA
- ARMP (pour insertion JDM)
- Pdt/CIPM/CGB
- Affichage
- Archives

Garoua-Boulaï, le 24 MARS 2025

Le Maire

(Maître d'Ouvrage)



Adamou Abdou